

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 38

Artikel: Excuse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le siècle du bon temps.

On ne parlait ni de trains-éclairs, ni d'automobiles écraseurs, ni de télégraphe électrique, ni de téléphone. C'était en 1755. On avait le coche, pour les voyageurs, et le courrier, pour les lettres et paquets.

A GENÈVE, il y avait quatre arrivées et quatre départs du courrier de France. Les arrivées avaient lieu le lundi et le samedi, à dix heures, le mardi et le jeudi, à midi; les départs, le lundi et le samedi, à trois heures, le mercredi et le vendredi, à midi. Les courriers du mardi et du samedi apportaient les lettres de Hollande.

On pouvait envoyer des lettres, à destination de ce dernier pays, le lundi, le mercredi et le samedi. Pour l'Angleterre, c'était le lundi et le vendredi, et il fallait affranchir jusqu'à Paris. Les lettres pour le Brandenbourg, Cologne, Hambourg, Brême et lieux voisins, pouvaient être aussi expédiées par le courrier de France et sans affranchissement.

Les courriers d'Allemagne et de Suisse arrivaient à Genève le lundi et le vendredi, à 9 heures; ils en partaient le mardi à 11 ½ heures et le vendredi à 3 ½ heures.

Le coche de Suisse et d'Allemagne arrivait le lundi, à 5 heures, et partait le mardi, à midi.

Les arrivées du courrier de Milan et d'Italie avaient lieu le mercredi, à 9 heures, et le samedi, à 8 heures; les départs, les mêmes jours, à 3 ½ heures.

Il y avait, entre Genève et Turin, un courrier arrivant, dans la première de ces villes, le mardi et le samedi, à 6 heures, et en partant le lundi, à 11 heures, et le vendredi, à 10 heures.

Voici encore l'horaire des courriers pour LAUSANNE:

Le lundi matin, arrivée du courrier de Berne, avec les lettres d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne. Pas de départs.

Le mardi. Arrivées, soir: Courrier de Vevey, avec lettres du Valais et d'Italie; à 7 heures, courrier de Genève, avec lettres de France et Piémont; à 10 heures, courrier de Berne, avec lettres de Schaffhouse, d'Angleterre et de Hollande. — Départs: A 9 heures, courriers pour Berne et pour Vevey (mêmes lettres que pour les arrivées).

A midi, le mardi, il y avait un départ du coche pour Berne.

Le mercredi soir. Arrivées: Courrier de Vevey et de Genève.

A 10 heures du matin, coche de Genève.

Départs: A 9 heures, courriers pour Berne et pour Vevey.

A midi, coche pour Berne.

Le jeudi, au soir, arrivée du courrier de Vevey.

Départs: A 9 heures, courriers pour Genève et pour Vevey.

Le vendredi. Arrivées: Matin, courrier de Berne; à 8 heures du soir, courrier de Vevey; à 10 heures, courrier de Berne; à 11 heures, courrier de Genève.

Départs: A 9 heures, courrier pour Genève; à 10 heures, courriers pour Berne et pour Vevey.

Le samedi. Arrivées: Soir, courrier de Vevey; à 10 heures, courrier de Genève.

Départs: A 9 heures, courriers pour Berne et Vevey.

Le dimanche. Arrivées: Le soir, le courrier de Vevey. — A 10 heures du matin, coche de Berne.

Départs: A 9 heures, courriers pour Genève et pour Vevey. A midi, coches pour Berne et pour Genève.

Sous Louis XVIII. — Un des ministres de ce prince se signalait particulièrement par son sans-gêne qui, parfois, frisait même le manque de savoir-vivre. Mais il avait de l'a-propos.

Causant un jour avec le roi, la personne en question posait familièrement sur la table, sa tabatière et son mouchoir.

— Avez-vous fini de vider vos poches? lui fait Louis XVIII.

— Sire, répond le ministre, je ne pèche que par excès de zèle; je vide mes poches au lieu de les remplir au service de Votre Majesté.

Excuse. — Le petit R*** a horreur de l'école. Tout lui est prétexte pour n'y pas aller.

L'autre matin, il ouvre la porte de la classe et crie au maître:

— M'sieu, je peux pas venir à l'école ce matin, parce qu'y pleut.

Horrible! — On juge un scélérat coupable de plusieurs meurtres.

LE PRÉSIDENT: Vous avez ainsi commis des assassinats dans plusieurs endroits et non seulement vous avez la coutume de tuer vos victimes, mais, en outre, de les dépouiller de leur argent et de les priver ainsi de leurs moyens d'existence.

Onna fenna que vint on'hommo.

N'est pas l'embaras, mà dâi coup que lài a, on ein trâove dâi tote galéze per dessus lè papâ. Ai-vo liè cliaiz'ipnie que l'ire stâu dzor passâ et que sé désai dinse:

Une personne de Morat, âgée de dix-neuf ans, considérée jusque là comme une femme, a changé de nom à la suite d'un examen médical et sera désormais regardée comme appartenant au sexe masculin. »

Tè rondzâi la quinta! onna fenna que sé tsandze dinse et que vint on'hommo! L'a z'u dau bounheu de s'en apêcadre devant d'être mariâie: peinsâ-vo vâi portant cein que sé sarai passâ! L'arâi èta dau biau, cà su quasu su que son hommo l'arâi voliu divorça et que l'arant èta pâ leinga dâi dzein dau veladzo. Lè épouâirau!

Mâ, dite-vâi, vo z'autro, se vo vo z'appelâvi Jeannette po cein qu'on vo z'arâi mau guegni, et que vo satis on valet, è-te que dâi iâdzo vo z'arâi pas bo et bin peinsâ que vo n'ira pas onna Jeannette? Por quant à mè, se i'avé èta li, quand on m'arâi baillî on verro dè vin et que lài aré trovâ on petit goût de « rebaille mein mé », m'einlèvâi se mè saré pas peinsâ que, po 'na fémalla, lo vin mè fasâi bin prâo pliési — Quand quaqueon m'arâi de dâi noms sobriquets, quemet fant lè maulhonnito, de vère que lo poeing mè dèmezdive de lài fotre 'na ramenâe su lo mor, mè saré de:

« Mâ, Jeannette, t'i tiura, te vâo fêre pâ qu'on' hommo: na pas cloure lo poeing, te dévessâi mi lài trêre la tignasse à bin lài griffâ lè potte, quemet dusse fêre onna fenna que l'a tant sâi pou d'honneu à tieu. »

Et quand lài avâi l'abbayâ, lo bounan ào bin lo retor, que l'aré dansi avoué dâi valottets, que m'arant ramenâ à l'ottò, mè solevâi se mè saré tenu de dere à ma mère: « Sé pas cein que lài a, mère, mâ, mè fa rein pliési de dansi avoué cliaiu tsermallâ: dâi iâdzo mè vint la bienna d'embransî lè felhies. Que dau diâblio lài a-te? » — Prâo su que ma mère m'arâi respondu: « Te comprends, Jeannette, que t'i quemet ton père: l'amâve tant embransi lè fémalle assebin. »

Mâ, pè vè seiye ans, quand mè sarai cru quaque pâi fou pè la frimousse et pu dâi troncs de moustatse, sti coup, mè saré de à de bon: « Mâ, mâ, Jeannette, t'i binstout on Cent-Suisse! lài a pas de Jeannette que tigne, t'i pas onna Jeannette quemet lè Jeannette de per ce! » Mè saré adan démaufiâ de oquie, mâ diabe m'etoffâi se i'aré atteindu tant qu'à dizenâo ans.

Il paraît que la sadze-fenna lài cougnâi pas tant dein ci payi et que l'est quemet cliaiu dou

z'einfants, on bouibo et onna bouiba, que guenivânt on potré iô sè représeintâve Adam et Eve dein lo courti d'Eden, et qu'irant tot d'evetu, cà l'ire la moudâ dein sti vilho tein, iô lài avâi pas tant de cliaiu cazevinka, de cliaiu z'aberdjâo, de cliaiu gredon avoué dâi deints. Et lo valet dèmandâve:

— Mâ, quin de cliaiu dou è-te Adam?

Et la felietta lài repond:

— Quemet vâo-to que lo tè diesso; on pâo pas lo savâi: sant pas vetu!

Eh bin! po cliaiu sadze-fenna assebin, foudrài que sâi la moudâ que lè valet vignant ào mondo avoué dâi tsausse de flutaine et lè fémalle avoué on cotillon de sia mouèse.

MARC A LOUIS.

Passons au salon. — Nous discutions l'autre soir, chez un de nos amis, des diverses façons de faire le café et nous ne parvenions pas à nous entendre, quant à la meilleure.

Il y a tant et tant de façons de préparer le café qu'il y en a certainement plus d'une de bonne. On dit merveille de celle-ci, qui a de plus le mérite de la simplicité.

D'abord, mettre de côté toutes les mécaniques à griller, brûler, torréfier, où l'opération ne se peut surveiller; rien ne vaut la main de l'homme... ou de la femme.

Prendre simplement une petite casserole en terre très propre et spécialement destinée à cet usage. Faire torréfier à feu doux le café quelques instants avant de le prendre; le conduire jusqu'à une belle teinte rougeâtre très légère; le mettre dans un mortier, l'écraser tout brûlant avec le pilon au lieu de le moudre et le jeter dans une cafetièrre d'eau très bouillante. Immédiatement après l'infusion, goutez ce café, qui, en quelques minutes, de l'état de graine a passé à l'état liquide et qui ne s'est jamais refroidi. C'est un vrai nectar, conservant au plus haut point toutes les qualités hygiéniques et stimulantes.

Le salut par le Grand livre.

Une société s'est fondée, il y a quelques années, en France, pour la culture et la conservation des champignons de couche. Elle a lancé récemment une circulaire, dans laquelle on lit, entr'autres :

« ... Tout a été prévu par les fondateurs de notre société, hommes de cœur et de religion. Il faut des bras pour les diverses manipulations de la conserve: ils créent un orphelinat de jeunes filles, surveillé par des religieuses, et, tout en se mettant ainsi à l'abri des grèves, ils s'assurent un travail régulier.

» La Société accomplit une bonne action qui lui devient profitable, car la main-d'œuvre est payée à un taux moins onéreux. Afin de donner à ce personnel l'exemple du respect et de la foi, la société qui fonde cet orphelinat se met elle-même sous la protection de la Sainte-Vierge. Aussi le clergé de la région encourage-t-il de tous ses voeux une entreprise commerciale qui a son côté humanitaire.

« Il est digne de remarque que si le repos dominical est respecté dans l'usine, il n'en est pas moins vrai que les champignons poussent quand même le dimanche, et alors, le jour suivant, la cueillette et la réserve produisent le double. C'est ce qui fait compter 365 jours de travail. »

THÉÂTRE. — Samedi, représentation extraordinaire au Théâtre par la tournée Lionnet, avec le concours de Mme Armande Leclerc de l'Odéon, et une série d'artistes parisiens. On donnera *Sapho*, pièce en 5 actes d'A. Daudet, et le *Député de Bompignac*, de Bisson.

Le prix des places a été sensiblement élevé.

KURS VAL. — Succès croissant; auditoires toujours grandissants; spectacles de plus en plus attrayants et variés. Hier, le programme de la soirée de gala fut chaleureusement applaudi. Ce programme est celui de la semaine courante.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.